

Animateur·rice socioculturel.le auprès des étudiants résidents en cités universitaires

CDD type vacances de 520 heures maximum

Période : du 31/08/2026 au 31/05/2027

Localisation : Montpellier

Rémunération : 12,31 € brut horaire

Date limite de candidature : 21/06/2026

Fiche de poste

Contexte :

Le Crous de Montpellier-Occitanie met en place une équipe d'étudiants animateurs socioculturels dans ses cités et résidences universitaires. L'objectif est de créer du lien social entre résidents, de dynamiser et d'animer la vie étudiante. L'animateur travaillera en binôme au sein d'une cité u'. Il collaborera avec l'ensemble des animateurs pour mener des animations collectives et mutualisées.

L'ensemble des missions des animateurs sera encadré par un coordinateur du service culture et vie de campus.

Missions principales :

I – Accueil et information

- Accueillir et informer les nouveaux résidents arrivants sur les périodes de rentrées (fin août – septembre + janvier) à travers des animations dédiées.

II – Animation et développement du lien social

- Animer et encadrer des projets et activités collectives (ludiques, sportives, culturelles ou citoyennes de types événement, atelier, sorties sportives et culturelles, rencontre, projection, sensibilisation...) à destination des étudiants résidents.
- Favoriser la participation des résidents via une démarche pro active et un « aller vers ».
- Participer à la promotion des activités proposées (diffusion affiches, flyer, DM sur compte Insta...)
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des étudiants participants aux activités.
- Participation à l'organisation préalable des animations : gestion de matériel, courses, installations.
- Respect des règles d'hygiène, de sécurité et du règlement intérieur.

Compétences professionnelles et qualités requises :

- ✓ Résident.e en cité ou résidence universitaire du Crous de Montpellier.
- ✓ Intérêt affirmé pour l'animation, l'événementiel et la vie étudiante.
- ✓ Sens du relationnel, de l'écoute et de l'initiative.
- ✓ Aisance à l'oral et dans la prise de parole en public.
- ✓ Capacité à travailler en équipe.
- ✓ Capacité à fédérer un groupe de personnes.
- ✓ Diplôme ou équivalent souhaité : BAFA, BPJEPS, CPJEPS, DEJEPS.
- ✓ Permis B fortement souhaité.

Conditions particulières d'exercice

- Horaires : Présence requise essentiellement le soir en jours ouvrés (moyenne de deux soirs par semaine de 19h00 à 23h00). Occasionnellement le samedi.
- Pas de télétravail.
- Pas de travail le dimanche et les jours fériés.
- Mobilité sur la ville de Montpellier.